

# Pour un moratoire fiscal

DOMINIQUE VILLEMOT

**LE CERCLE/POINT DE VUE - Les Français viennent de subir sept années de hausses d'impôts. Dominique Villemot propose que d'ici à 2022 il ne soit plus procédé à aucune augmentation d'impôts d'Etat ni à aucune augmentation de cotisations sociales.**

La crise des « gilets jaunes » a eu pour déclencheur l'augmentation de la taxe carbone sur l'essence et le diesel. Le grand débat national lancé par le président Emmanuel Macron a privilégié la fiscalité parmi les différents sujets proposés. Les Français se passionnent pour la fiscalité : cela n'est certes pas une nouveauté, mais cela s'explique principalement parce qu'ils viennent de subir sept années de hausses d'impôts, de la mi-2011 à la mi-2018, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, de la CSG, de la TVA, de la taxe carbone ou de l'impôt sur les bénéfiques.

En 2017 les prélèvements fiscaux et sociaux ont représenté 45,3 % du PIB. Un record dans l'histoire de notre pays, mais aussi le record des pays de l'OCDE.

## Course au plus d'impôts

Or, malgré cela, plusieurs dirigeants politiques ont proposé des hausses d'impôts durant le grand débat national. Certains souhaitent faire payer l'impôt sur le revenu progressif à tous les Français, oubliant que tous les Français paient un impôt sur le revenu qui s'appelle la CSG. D'autres veulent créer une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu, alors que le taux marginal le plus élevé est déjà de 45 %, auquel il faut ajouter 9,2 % de CSG, soit 54,2 %, ou augmenter les droits de succession, dont le taux marginal est de 45 % en ligne directe et 60 % dans les autres cas.

Quant à recréer l'ISF, c'est oublier qu'il s'agissait d'un impôt qui imposait essentiellement les fortunes moyennes et exonérait l'essentiel des grosses fortunes (les biens professionnels et les œuvres d'art). Enfin augmenter l'IFI c'est rendre confiscatoire la fiscalité sur l'immobilier qui frappe la perception des revenus fonciers, la détention des biens immobiliers (taxes foncières et IFI), les ventes (droits de mutation) et enfin les successions.

Toute cette course au plus d'impôts entretient un climat d'insécurité et d'anxiété car la fiscalité est devenue un sujet anxiogène pour les Français. Ils sont convaincus que, quel que soit le langage que tiennent les dirigeants politiques, ceux-ci augmenteront les impôts.

## **Pacte fiscal**

Le grand débat s'achève, c'est le moment de proposer un moratoire fiscal jusqu'à la fin du quinquennat. Que d'ici à 2022 il ne soit plus procédé à aucune augmentation d'impôts d'Etat ni à aucune augmentation de cotisations sociales. Il ne faut plus créer de nouveaux impôts, ni rétablir des impôts supprimés, ni accroître les taux des impôts existants, ni leur assiette, ni durcir les différents plafonds existants... Toutes les baisses d'impôts et toutes les augmentations de dépenses devront systématiquement être financées par des baisses de dépenses publiques équivalentes.

Certes, un tel engagement peut difficilement concerner la fiscalité locale, du fait de l'autonomie financière des collectivités locales et parce qu'il faudra probablement trouver des recettes de remplacement à la suppression de la taxe d'habitation, mais, pour autant, un pacte fiscal pourrait être conclu entre l'Etat et les collectivités locales par lequel ces dernières accepteraient de collaborer à ce moratoire fiscal.

Ce moratoire fiscal permettra d'atteindre l'engagement d'Emmanuel Macron de baisser le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB sur le quinquennat.

***Dominique Villemot*** est avocat en droit fiscal (cabinet Villemot & Associés membre de WTS Global) et président du think tank Démocratie Vivante.

Dominique Villemot

Les Echos – 21 mars 2019